

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association nationale des retraités de la SRC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association nationale des retraités de la SRC (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 1 mai 2024

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

3

	2024	2023
PRODUITS		
Cotisations des membres	540 830 \$	512 890 \$
Intérêts	15 707	15 313
Autres	12 284	9 279
	568 821	537 482
TRANSFERTS		
Transferts aux régions	177 470	167 185
Paiements aux sections	45 396	39 722
Remboursements pour 85 ans et plus	6 406	9 795
	229 272	216 702
PRODUITS NETS	339 549	320 780
CHARGES		
Réunions et congrès	127 138	123 231
Communications	94 032	91 148
Salaires et avantages sociaux	57 233	50 972
Honoraires	56 857	47 100
Loyer	22 541	22 861
Frais de voyage	11 394	4 540
Traduction	11 199	17 522
Télécommunications	9 587	10 985
Frais de bureau	5 950	6 592
Assurances	5 484	4 995
Mobilier et matériel de bureau	1 218	-
Honoraires professionnels	20 182	41 619
Intérêts et frais de service	721	866
	423 536	422 431
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(83 987) \$	(101 651) \$

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4

	Non affecté	Affectations internes (note 3)	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	485 300 \$	90 000 \$	575 300 \$	676 951 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(83 987)	-	(83 987)	(101 651)
Affectations internes (note 3)	(45 000)	45 000	-	-
SOLDE À LA FIN	356 313 \$	135 000 \$	491 313 \$	575 300 \$

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

5

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	158 078 \$	90 163 \$
Frais payés d'avance	3 231	1 743
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	251 805
	161 309	343 711
PLACEMENTS (note 4)	351 935	250 004
	513 244 \$	593 715 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	21 931 \$	18 415 \$
ACTIF NET		
Non affecté	356 313	485 300
Affectations internes (note 3)	135 000	90 000
	491 313	575 300
	513 244 \$	593 715 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

_____ , administrateur

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

6

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(83 987) \$	(101 651) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Frais payés d'avance	(1 488)	19 074
Créditeurs	3 516	11 403
	2 028	30 477
	(81 959)	(71 174)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(100 000)	(100 000)
Encaissement de placements	249 874	80 532
	149 874	(19 468)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	67 915	(90 642)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	90 163	180 805
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	158 078 \$	90 163 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association nationale des retraités de la SRC (l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui offre divers services à ses membres. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

Les produits de cotisations des membres sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où elles deviennent exigibles, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations des membres reçues qui se rapportent aux années suivantes sont reportées et constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les autres produits et les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 45 000 \$ (2023 : 45 000 \$) au Fonds grevé d'affectations internes pour le congrès triennal de 2024. Ce montant grevé d'affectations internes ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Dépôts à terme, 0,01 % à 3,71 %, échéant entre novembre 2026 et décembre 2028	351 935 \$	501 809 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	251 805
	351 935 \$	250 004 \$

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un bail pour la location des locaux échéant en novembre 2025 totalise 35 905 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	21 439 \$
2026	14 466 \$